

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 2 (1857)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Observations sur les propositions de la conférence d'Arau. Part I  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-328342>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE

## SUISSE

---

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROULLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

---

SOMMAIRE. — Observations sur les propositions de la conférence d'Arau. Mémoire présenté au concours de cavalerie par M. le major fédéral J.-J. Scherer. — Ecole centrale d'Arau. — Des états-majors des bataillons. — Renseignements divers. — Nouvelles des cantons. — SUPPLÉMENT. Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*).

---

### OBSERVATIONS

#### SUR LES PROPOSITIONS DE LA CONFÉRENCE D'ARAU.

##### I.

Nous avons donné dans nos deux précédents numéros et dans un supplément le texte entier de la pétition adressée au Conseil fédéral par la réunion des officiers d'état-major à Arau, les 15, 16 et 17 février. On se rappelle que cette pétition formule 60 propositions, tendant à introduire diverses modifications dans notre militaire, modifications dont quelques-unes sont fort importantes.

Avant d'entrer dans l'examen spécial de quelques-unes de ces propositions, qu'on nous permette d'exprimer quelques réflexions sur l'ensemble de ce travail et sur les conséquences qu'on en peut tirer.

Il renferme, comme nous aurons occasion de le montrer, des améliorations notables, mélangées à d'autres insignifiantes. Il s'y trouve, en outre, des innovations qui sont, suivant nous, nuisibles à notre système militaire. Mais là n'est point le grand mal. Le mauvais côté de ce travail est de mettre de nouveau en évidence un besoin immodéré de changements, de nouveautés, de remaniements, de perfectionnements de fantaisie, etc., fièvre pernicieuse avec laquelle aucune institution militaire n'est possible. L'instabilité qui résulte de cette manie de réformes devient la lèpre qui ronge notre militaire sous toutes ses faces à la fois ; elle y encourage l'ignorance par l'impossibilité où l'on se trouve d'étudier des règlements et des lois qui changent à chaque instant ; elle y sème la pusillanimité en ruinant la confiance des troupes dans leur force ; elle y propage l'indiscipline en offrant l'exemple

d'une critique qui ne respecte rien de ce qu'une armée doit s'habituer à respecter. La confiance morale est un des puissants éléments de la force. Une armée qui, à tort ou à raison, a le sentiment de son infériorité est vaincue d'avance. Or, quelle confiance veut-on que l'armée ait en elle-même quand, à chaque instant, on vient y apporter des corrections qui sont censées lui démontrer que son état antérieur ne valait rien, ce qui sous-entend que l'état actuel peut ne pas valoir mieux? Quelle confiance le soldat pourra-t-il placer dans l'effet de sa bravoure, et comment pourra-t-on le stimuler par la perspective du succès, quand on s'est efforcé de le convaincre que son équipement est incommode, que son fusil est mauvais, que sa poudre est abominable, que ses canons resteront en arrière, que sa buffléterie blanche le fera tuer?

Quand de tels actes nous viennent d'officiers supérieurs, estimés, instruits, recommandables à tous égards, on ne peut s'empêcher d'un profond sentiment de tristesse et l'on se demande instinctivement si jamais la Suisse, avec de tels principes, sera en état de posséder une force militaire digne du nom d'armée.

Il semble que les leçons de l'expérience ne nous servent à rien! La Suisse vient cependant de passer par une situation assez critique pour être instructive. Elle avait, il y a quelques années, des troupes passablement instruites de leurs règlements; on s'est mis en tête de changer et rechanger ces règlements pour des améliorations douteuses ou insignifiantes; on a forcé les anciens praticiens à oublier leurs règlements, qu'ils savaient, pour en apprendre provisoirement de nouveaux, incomplets, incorrects, qui plus tard ont encore été corrigés et remaniés; pendant cette élaboration, la Suisse s'est trouvée en face d'une guerre sérieuse sans règlements de manœuvre pour son infanterie. On y a suppléé par quelques *instructions* envoyées à la hâte aux troupes. Dans un même bataillon on pratiquait deux et même trois règlements différents, celui de 1847, celui de 1855 et celui de 1856, c'est-à-dire qu'on n'en pratiquait pas du tout.

De tous les vices qu'il nous a été donné de reconnaître pendant la campagne, cette absence d'uniformité dans les manœuvres est bien un des plus grands et eût bien été digne d'une 61<sup>e</sup> proposition, portant sur les périls des changements en matière militaire.

Or maintenant on s'apprête à poursuivre ce système! La Suisse vient de passer 7 ou 8 années à faire des efforts sérieux et pénibles pour arriver à une uniformité qu'elle est enfin près d'atteindre; mais elle avait compté sans ses infatigables réformateurs; moderne Sisyphe, on la condamne à rouler sans cesse son rocher. On veut de nouveau remanier tout ce qui existe, lois fédérales et cantonales, règlements divers, personnel, matériel, armement, équipement, habillement, etc., etc.,

parce qu'on en aurait reconnu la nécessité dans une campagne de sept à huit semaines, où personne n'a vu le feu !

La chose a même paru tellement pressante qu'on ne s'est pas contenté de suivre la filière ordinaire en cette matière ; on pouvait transmettre des vœux à l'autorité par le moyen des rapports officiels des brigadiers à leurs divisionnaires, de ceux-ci au commandant en chef et du général au département militaire fédéral ; quelque membre de la réunion d'Arau, membre en même temps de l'Assemblée fédérale, eût pu également user de son initiative législative pour provoquer des réformes au sein des Conseils ; enfin, au besoin, on pouvait attendre la réunion annuelle des officiers suisses pour discuter la chose calmement.

Mais la fièvre du changement était trop forte pour souffrir de telles formalités ; on a jugé nécessaire de battre la générale dans toute la Suisse pour une assemblée exceptionnelle à Arau, mais cet appel, nous le constatons avec satisfaction, n'a rencontré qu'un médiocre empressement. On commence à comprendre assez généralement que la manie des réformes militaires doit avoir son terme, et qu'il faut, d'une façon ou de l'autre, que la subordination devienne une vérité à tous les étages et sur toutes les faces de notre militaire. La confiance, la fixité, voilà, selon nous, la plus urgente réforme à introduire dans notre armée, réforme qu'on doit poursuivre autant chez les individus que dans les institutions. Notre organisation n'est point si mauvaise qu'on le dit, notre matériel en canons et en fusils n'est pas inférieur à celui des autres nations, notre personnel est suffisamment nombreux pour nos ressources et nos besoins ; si les aptitudes individuelles rivalisaient avec le reste, notre armée laisserait peu de choses à désirer ; or le moyen de favoriser le développement des aptitudes individuelles, c'est d'inspirer aux troupes une forte confiance en elles-mêmes, en leur organisation, en leur armement, etc. ; pour cela il faut que les officiers, surtout les officiers supérieurs, donnent le bon exemple et se montrent circonspects de leurs vœux de réformes et de leurs critiques.

Mais d'autre part, nous le reconnaissons, il faut aussi que l'autorité supérieure soit organisée de telle sorte qu'elle offre toutes les garanties désirables en faveur du bien de l'armée ; il faut qu'elle soit l'élément de stabilité intelligente sur lequel puisse reposer la confiance de tous, assez fort pour repousser et même pour punir les projets de réformes susceptibles de ruiner le moral de l'armée, mais aussi assez éclairé pour donner satisfaction à toutes les exigences légitimes de progrès en matière d'art et de sciences militaires.

Sous ce dernier rapport les 60 propositions renferment de bonnes choses, entr'autres quelques institutions qui, si elles sont réalisées,

empêcheront à l'avenir les changements déraisonnables dont nous nous plaignons.

En un mot il n'y a pas, dans notre militaire, un juste équilibre entre les éléments mobiles et les éléments fixes, entre le progrès et la conservation. Le premier, par suite de notre caractère de milices, est trop en excès sur l'autre ; rien n'y fait contre-poids. Rien ne sert de centre où puissent se conserver les traditions purement militaires, et contre lequel viennent se briser les influences propagées par des miliciens frondeurs, transportant naturellement dans le domaine militaire toutes leurs prérogatives démocratiques.

En politique, ce système d'indépendance peut être fort bon ; les critiques peu fondées et les projets de réformes stériles trouvent toujours un grand nombre d'intéressés à les contredire ; ils viennent se heurter contre des forces puissantes, la souveraineté du peuple et l'action des gouvernements. Mais, dans le domaine militaire, il n'y a rien de semblable pour faire contre-poids ; les officiers d'expérience, qui pourraient résister aux vertiges du jour, n'en ont plus l'intérêt ni le goût ; ils se retirent de l'arène, emportant avec eux, hors de l'armée, les bonnes traditions du passé ; le champ reste libre aux novateurs et ceux-ci, ordinairement plus érudits qu'expérimentés, souvent plus hommes d'Etat que militaires, remplis, du reste, d'excellentes intentions pour le bien de l'armée et impatientes d'en faire preuve, se mettent à réviser les lois et règlements, faute d'avoir d'autre but pour leur activité. Et comme nos états-majors jouissent d'un assez grand nombre de juristes, qui ont eu plus souvent l'occasion de faire des lois que de gagner des batailles, les articles de règlements de toute espèce pleuvent bientôt comme grêle ; pendant plusieurs années, le public militaire de la Suisse se prend aux cheveux à propos de boutons et de passe-poils ; des controverses de passementerie s'engagent sur toute la ligne, absorbent tous les esprits et détournent des études réellement utiles.

Tel est le spectacle que présente le développement de nos institutions militaires depuis une dizaine d'années, spectacle désolant, avec lequel, pour notre dignité comme pour notre intérêt, il serait temps d'en finir. Or le meilleur moyen, nous aurons l'occasion d'y revenir, est, en premier lieu, de savoir conserver une fois ce que nous avons ; c'est en second lieu, ainsi que le propose la réunion d'Aarau, d'introduire dans notre armée un élément permanent, gage de fixité dans les institutions en même temps que de progrès dans les sciences.

Dans l'introduction de la pétition se trouve indiquée, en deux mots, la raison principale qui sert de base à la plupart des propositions. Notre armée n'étant pas faite pour perdre son temps pendant la

paix, on veut, dit-on, la réorganiser et l'améliorer pour la rendre plus *pratique* en temps de guerre. Ce but est très louable ; il doit être celui de toute bonne organisation militaire ; mais on se trompe en croyant que pour l'atteindre il n'y a qu'à émonder, de droite et de gauche, tout ce dont l'utilité pratique ne saute pas immédiatement à l'œil. *Simplifier* est le grand objet de la pétition ! C'est fort bien ; mais il y a deux manières de simplifier les choses qui paraissent compliquées : une qui tend à harmoniser ce qui est discordant, et l'autre simplement à supprimer tout ce qui paraît gênant. C'est ce dernier procédé qui nous semble un peu trop appliqué dans les propositions d'Arau et qui, avec l'excellente intention de simplifier, ne fait que compliquer encore davantage ; car avec ce système on perd souvent d'un côté tout ce qu'on gagne de l'autre. On améliore le matériel au détriment du moral ou vice-versa. On allégera le soldat, par exemple, dans son armement, mais on refroidira son zèle ; qu'y aura-t-il de gagné en somme ? Et si, par le changement opéré, on a, en outre, rompu l'uniformité et troublé les mémoires, que n'aura-t-on pas perdu, soit au point de vue de la discipline soit à celui de l'instruction dans les manœuvres ? Encore ici on voit que la simplification la plus naturelle, la plus pratique, c'est de changer le moins possible. C'est là un principe que nous ne saurions trop répéter et que nous voudrions voir compris de tous ; en matière militaire, c'est-à-dire en une matière où la régularité est de nécessité première, ou par conséquent les usages établis, les habitudes prises, la routine en un mot, sont des bases fondamentales, toute innovation est par elle-même une *complication*. Quelque fondé que soit le désir de simplification du novateur, *changer*, c'est tout d'abord le contraire de simplifier.

Mais si l'on croit devoir passer sur cet inconvénient, et en subir les mauvaises conséquences pendant un certain temps pour arriver à un meilleur état de choses, alors encore il faut prendre garde de se tromper et ne procéder qu'avec ensemble, en agençant, en complétant, en harmonisant, en travaillant à la lime plutôt qu'à la hache, de crainte d'enlever à l'organisation des éléments sur lesquels elle est forcée de compter.

Ce n'est pas simplifier, par exemple, une équation algébrique que de lui enlever par-ci par-là un facteur embarrassant, ce n'est pas non plus simplifier le corps humain que d'amputer tel ou tel membre, même fort secondaire ; ce n'est pas davantage simplifier une organisation militaire marchant uniformément que d'en supprimer d'un coup tel ou tel de ses éléments habituels.

Qu'on retranche par exemple, au jeune soldat, sous prétexte de simplification, tout ce qui dans son service paraît n'être qu'affaire de

parade et de luxe, c'est-à-dire tout ce qui, dans les petites choses, lui donne du stimulant, de l'amour-propre, de la prestance, tout ce qui à ses yeux (de jeune recrue et non de colonel) le relève, lui procure de l'agrément ou de la considération, et l'on rend la tâche des officiers, pour conduire une telle troupe, beaucoup plus pénible et plus compliquée qu'auparavant. Le ressort du point d'honneur n'ayant plus que peu de force, il faudra sans cesse éperonner et punir, il faudra redoubler la surveillance, augmenter les compétences disciplinaires, multiplier les salles de police, renforcer les gardes, faciliter les condamnations pénales et réviser pour cela, sans doute, les règlements et lois judiciaires. D'autre part l'attrait du service étant diminué, le recrutement sera moins facile, les exemptions plus recherchées, les corps d'élite délaissés, l'avancement dédaigné et, à cet égard encore, il faudra des mesures nouvelles et de nouveaux règlements. Or tout cela n'est point de la simplification et ne rendra point notre armée plus pratique à la guerre.

C'est ce que nous aurons l'occasion de montrer plusieurs fois d'une manière spéciale, en examinant de plus près quelques-unes des soixante propositions.

---

## MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU CONCOURS DE CAVALERIE

par M. le major fédéral J.-J. SCHERER (1).

Le soussigné traitant la question posée par le Comité central de la Société militaire fédérale à Schwytz : *Quelle influence auront sur la composition, le service et la tactique de notre cavalerie les nouvelles inventions en ce qui concerne les armes à feu ?* tente d'y répondre comme suit :

### *Tactique.*

Le perfectionnement des armes à feu, de même que les nouvelles inventions dans ce domaine, portent essentiellement sur trois points : Plus grande rapidité dans la charge et dans les feux ; plus grande précision dans le tir ; force de percussion plus grande dans les projectiles.

Dans les armes à feu de la cavalerie, ces améliorations ne peuvent être employées avantageusement qu'en armant nos cavaliers de revolvers, dont la quantité des coups procureraient, dans les engagements

<sup>1</sup> Traduit de la *Schweizerisch Militär Zeitung*. On se rappelle que le mémoire de M. Scherer a obtenu un prix de 150 francs.